



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Louis VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Maurice VIOUD, Grégory FOL, Agnès HUYTON, Marc VUAGNAT.

Procuration : M. Pascal LOUBIER donne procuration à M. Yann FOL.
M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.
Mme Véronique SUBLET donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.

Excusés : Jean-Pierre VUICHARD Gisèle MEYNET.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

Le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Révision du PLU : choix de la nouvelle nomenclature réglementaire.

Le code de l'urbanisme a connu au 1er janvier 2016 une transformation de sa nomenclature réglementaire conduisant à une simplification du contenu du règlement des Plans Locaux d'Urbanisme. La commune de Savigny ayant lancé sa procédure de révision de son PLU avant le 1er janvier 2016 conserve la possibilité de choisir entre le maintien de l'ancienne nomenclature du règlement (constituée de 14 articles) ou d'opter pour la nouvelle nomenclature (avec 3 articles), et ce avant l'arrêt du projet de PLU. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisi la rédaction du règlement du PLU selon la nouvelle nomenclature du code de l'urbanisme.

2. Révision du PLU : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme (PLU) - bilan de la concertation

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 21 mai 2015, il a été décidé de prescrire la révision générale du PLU, et, qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal lors de la séance du 12 mai 2016 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la révision du PLU ainsi que des règlements écrits et graphiques issus du bilan de la concertation décide à 6 voix pour (Agnès HUYTON, Ingrid LAVOREL, Grégory FOL, Ludovic VUICHARD (2 voix), Béatrice FOL), 4 voix contre (Maurice VIOUD, Stéphanie MUHLEMATTER (2voix), Marc VUAGNAT), et 3 abstentions (Yann FOL (2 voix), Jean-Louis VUICHARD) :

- d'approuver le bilan de la concertation ;
- d'appliquer au présent plan local d'urbanisme, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, en application du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;
- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il vous a été présenté ;
- de soumettre le projet de PLU arrêté pour avis, en application des articles L153-16 et 17 et 18 du code de l'urbanisme :
 - aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme ;

(l'Etat, la région, le département, les autorités organisatrices prévues à l'article L. 1231-1 du code des transports ; la chambre de commerce et d'industrie territoriale, les chambres de métiers, la chambre d'agriculture ; la Communauté de Communes du Genevois en charge du SCOT et du PLH éponyme).

- et à leur demande : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, et à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF), aux associations agréées de protection de l'environnement.

Mme le Maire demande à chacun d'argumenter le choix de son vote.

M. Maurice VIOUD n'accepte pas le tracé de la tâche urbaine réalisé par les services de l'Etat et dénonce les obligations du SCOT de la CCG, il précise qu'il « n'a rien contre les élus ».

Mme Stéphanie MUHLEMATTER ne comprend pas le fait qu'une même parcelle figure pour partie en zone constructible et en zone agricole. Elle ne conçoit pas que des mètres carrés de terrain achetés à des prix élevés ou que des terrains familiaux soient déclassés en zone Agricole.

M. Jean-Louis VUICHARD estime que « la commune n'a plus la maîtrise de ses terres ».

M. Marc VUAGNAT ne veut pas cautionner le fait que la population et que des familles de Savigny soient « spoliées ».

M. Yann FOL rappelle que, en tant qu'élu, il défend l'intérêt public et trouve dommage que la commune n'ait pas pu préserver le classement de la totalité du Grand Pré en zone constructible. Il estime que la CCG aurait dû soutenir la commune et isoler ce tènement pour qu'il ne soit pas comptabilisé en extension urbaine.

Mme le Maire rappelle que la commune reste propriétaire du secteur des Grands Prés et que l'opération d'aménagement des Grands Prés dans sa globalité doit s'étaler sur 20 ou 30 ans. Elle précise que l'extension urbaine doit être limitée pour que les infrastructures de la commune puissent répondre à un accroissement de population.

3. Construction d'un hangar communal : attribution du marché lots N° 15 et 16.

Lors de la séance du 19 juin dernier, le Conseil Municipal a attribué en partie le marché de construction du hangar communal et avait pris note que les lots 4, 15 et 16 feraient l'objet d'une nouvelle consultation.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 21 juin 2019 sur le profil acheteur de la commune et sur le Dauphiné Libéré (*édition du 26 juin 2019*) pour le lot 4 couverture et bardage métallique, pour le lot 15 Electricité courant faible et pour le lot 16 Chauffage ventilation Sanitaire. En raison de l'absence d'offre pour le lot 4, il a été décidé de déclarer ce lot infructueux et de publier un nouvel avis d'appel public à concurrence.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- Le lot 15 à l'entreprise Grandchamp pour un montant de 51 177,90 € HT (avec option).
- Et lot 16 à l'entreprise EITF pour un montant de 74 181,97 € HT.

4. Programme Travaux de voirie.

Sur proposition de la commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier des travaux de voirie aux entreprises suivantes ;

- Travaux de bicouche à Cortagy à l'entreprise EUROVIA pour 33 780 € HT,
- Travaux de bicouche Chez Borgeat, à l'entreprise EUROVIA pour 6 340 € HT,
- Travaux de voirie à Cessens à FOL Damien pour 3 600 € HT.

5. Gestion des Eaux Pluviales : mission d'expertise hydrologique/hydraulique.

Lors des intempéries de juin 2018 et juin 2019, des inondations ont engendré des submersions, dégâts sur les habitations et voirie. Ces deux événements ont touché les hameaux de Cessens, Olliet, et Murcier avec des ruissellements issus de la montagne du Vuache. La Commission Voirie a rencontré un bureau d'ingénierie conseil en hydraulique pour que ce dernier accompagne la commune dans la définition de la situation actuelle en actant les points critiques et les enchainements possibles d'un scénario qui saura lever les incertitudes et définirait les aménagements à mettre en œuvre.

Sur proposition de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de confier cette mission d'expertise hydrologique/hydraulique au bureau HYDRETTUES pour un montant de 23 107 euros HT.

6. Intempéries du 15 juin 2019 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

La commune de Savigny a subi des orages violents le 15 juin 2019 qui ont occasionné des dégâts importants autant chez les particuliers que sur les voies communales et chemins ruraux.

Le montant des travaux pour la remise en état des fossés s'est élevé à 12 324 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide auprès du président du Conseil Départemental.

7. Agrandissement du cimetière : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La commune de Savigny a besoin de créer de nouveaux emplacements pour installer des tombes et caveaux. En effet, l'article L2223-2 du Code général des Collectivités stipule que « Le terrain consacré à l'inhumation des morts doit être cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année ».

L'agrandissement du cimetière pourrait s'effectuer en haut du mur d'enceinte du cimetière, côté ouest.

Le montant de l'opération est estimé à 43 757 € HT comprenant le terrassement, la création d'un mur d'enceinte et les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et sollicite une aide financière au titre du dispositif « Ambition Région » auprès de « La Région Auvergne-Rhône-Alpes » d'un montant de 14 657 €.

8. Office National des Forêts (ONF) : Etat d'assiette des coupes de bois en 2020.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office national des forêts doit chaque année porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à désigner dans l'année (cela s'appelle l'état d'assiette). Ces propositions résultent du planning des coupes identifiés dans le plan d'aménagement de la forêt communale (coupes réglées) ou, le cas échéant, du besoin de traiter des situations techniques particulières et urgentes : problèmes sanitaires, emprises,... (coupes non réglées). L'ONF est susceptible de proposer a contrario de supprimer ou reporter des coupes réglées pour des motifs techniques particuliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'ONF d'ajourner les coupes de bois des parcelles forestières 8 et 9 suite à un retard d'exploitation.

M. Yann FOL fait remarquer que la commune a attribué des coupes d'affouage à des particuliers. Certains lots ont été très bien coupés alors que d'autres sont restés à l'abandon. Les affouagistes n'ont pas respectés les délais réglementaires. Il souhaite rencontrer un responsable de l'ONF pour évoquer ce problème et appliquer des sanctions.

9. Acquisition de la parcelle A 226.

Des conteneurs de tri sélectifs ont été placés provisoirement sur le parking communal à Murcier. Ces derniers pourraient être déplacés en bordure de la route d'Olliet au lieu-dit BOCQUENET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de la parcelle A 226 d'une superficie de 86 m² au prix de 50 € dans le but de réaliser un point de rassemblement de conteneurs de tris sélectifs.

10. Informations Diverses.

1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- Décision Municipale n° 2019-07 confiant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de voirie au hameau « Les Chavannes » au Bureau d'Etudes INFRAROUTE pour un montant de 3 700 € HT.

- Décision Municipale n° 2019-08 confiant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de voirie sur la route du Château au Bureau d'Etudes INFRAROUTE, pour un montant de 6 700 € HT.
- Décision Municipale n° 2019-09 portant sur la fourniture de matériels de signalisation à la Société SIGNAUX GIROD pour un montant de 613,23 € HT.

2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivant ont été déposés :

- Permis de construire déposé par Mme BARAT Christiane pour la construction d'un garage en bois Chez Borgeat.
- Permis de construire déposé par Mme ELBOUMASHOULI Leila pour la transformation d'une grange en deux appartements à Cessens.
- Permis de construire déposé par M. VUICHARD Jean-Louis pour une extension à Cortagy.
- Permis de Construire Modificatif déposé par M. SCHNEITER Dominic pour une extension d'un bâtiment en construction à Murcier.
- Permis de Construire déposé par M. GENTILS Bertrand pour la construction d'un cellier, une cave et un parking couvert à Cortagy
- Permis de Construire Modificatif déposé par M. BALISSON Franck pour une réhabilitation Chez Borgeat (ajout d'une fenêtre de toit et suppression d'une jacobine)
- Déclaration Préalable déposée par M. SCHNEITER Dominic pour un changement de destination Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par Mme PARINGAUX Elodie pour la construction d'une piscine semi-enterrée à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par Mme GAILLARD Danielle et M. GAILLARD Eric pour une division en vue de construire à Murcier.
- Déclaration préalable déposée par M. GENTILS Bertrand pour la construction d'un abri de jardin à Cortagy.

3) Intercommunalité.

- **Communauté de Communes du Genevois (CCG)**
 - La Commission Sociale souhaite mener une réflexion sur une politique vieillesse intercommunale.
 - **Commission Déchet** : Des conteneurs aériens vont être installés prochainement dans les hameaux de Cessens, Olliet, Cortagy, Chez Borgeat et Les Chavannes. A certains endroits, les agents techniques devront au préalable réaliser des plateformes destinées à recevoir ces conteneurs.
- **SIVU Des Ecoles de Jonzier-Savigny**
 - ✓ A Savigny, la rentrée scolaire a pu s'effectuer dans les nouveaux locaux scolaires. Mme le Maire remercie l'ensemble des corps de métiers pour leur travail durant tout l'été, ils ont subi une pression continue pour que les travaux soient terminés à temps. Il reste quelques finitions qui seront réalisées durant les prochaines vacances scolaires d'automne. Chaque nouvelle classe dispose de ses propres sanitaires, lavabos et éviers pour les activités.
 - ✓ L'inspection académique a validé l'ouverture d'une nouvelle classe.
 - ✓ Une nouvelle ATSEM, Mme Claire BERNAZ, a été recrutée à l'école de Savigny, et Mme Sonia BAUDET a rejoint les services périscolaires de l'école de Jonzier.
 - ✓ Une nouvelle directrice a pris ses fonctions : Mme Cindy BILLAUDAZ.

- **Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)**
 - Signature du Contrat de Territoire « Vuache Champagne Genevois ».
 - Le SIV sollicite une participation financière des centres équestres du territoire désireux de s'associer au projet de balisage d'une nouvelle boucle pédestre et équestre sur les communes de Chênex, Valleiry et Viry.
 - Le SIV s'associe le 21 septembre 2019 au « World CleanUp Day », événement planétaire consacré au nettoyage de la planète.

4) Divers

- La rénovation du parc de l'éclairage public sera terminée en novembre (secteur haut de Murcier).
La diminution d'intensité de l'éclairage public de 50% à partir de 23 heures ne semble pas être effective. Le SYANE va donc réaliser un contrôle.
- Les locataires de l'appartement à Murcier vont quitter les lieux fin septembre. Bien que l'appartement ait été très bien entretenu, ce dernier, occupé depuis 12 ans par les mêmes locataires, a besoin d'un rafraîchissement. L'appartement a déjà été attribué.
- Mme le Maire et M. Yann FOL se rendront au congrès des Maires ruraux à Ayze fin septembre.
- La Salévienne organise une conférence sur le thème « Savigny, un village, deux écoles », animée par M. Jean-Louis MUGNIER, le samedi 28 septembre à 20 heures dans la salle communale.
- Le radar pédagogique installé à l'entrée sud de Murcier indique des vitesses excessives. Ainsi, la vitesse moyenne des véhicules est de 64 km/heure, 88% des véhicules sont en excès de vitesse. Une vitesse maximum de 140 km/h est relevée.
- La commune de Savigny participe à l'opération « La nuit est belle » : extinction de l'éclairage public dans la nuit du 26 au 27 septembre prochain.
- L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Savigny participe à l'opération « un dimanche à la chasse » le 20 octobre. Chaque habitant est invité à assister à cette journée. M. Yann FOL informe que des panneaux de chasse ont été à nouveau dégradés. L'ACCA a déposé plainte auprès de la gendarmerie. Il précise que ces panneaux ont été installés pour la sécurité de chacun et pour le partage de la nature.

Le Maire,
Béatrice FOL.



